



Holstein Canada

HOLSTEIN CANADA, 20 CORPORATE PLACE, BRANTFORD, ONTARIO CANADA N3T 5R4
TÉL. | 519 756-8300 | 1 855 756-8300 TÉLÉC. | 519 756-5878 SITE WEB | WWW.HOLSTEIN.CA

Propriété

Propriétaire indiqué dans la base de données de Holstein Canada au moment de la vérification de l'animal ou en fonction d'une entente particulière avec les officiels de l'exposition au moment où l'animal est présenté.

Pureté

Pour que les animaux soient éligibles à être exposés, leur niveau de pureté sur leur certificat d'enregistrement Holstein officiel doit être de 75 % minimum.

Troupeau d'éleveur junior

~~Groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. L'exposant doit être le propriétaire unique ou être le copropriétaire d'au moins un (1) animal du groupe; les deux (2) autres animaux du groupe peuvent être la propriété d'autres exposants.~~

NOUVEAUTÉ 2021 : Un troupeau d'éleveur junior est un groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. Le préfixe est le premier mot du nom de l'animal et celui-ci doit être exactement le même pour ces trois (3) animaux. Ces animaux doivent avoir été présentés dans leurs classes respectives. Le propriétaire du préfixe n'a pas besoin d'être propriétaire de l'un des animaux du groupe.

Troupeau d'éleveur

~~Groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. L'exposant doit être le propriétaire unique ou être le copropriétaire d'au moins un (1) animal du groupe; les deux (2) autres animaux du groupe peuvent être la propriété d'autres exposants.~~

NOUVEAUTÉ 2021 : Un troupeau d'éleveur est un groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. Le préfixe est le premier mot du nom de l'animal et celui-ci doit être exactement le même pour ces trois (3) animaux. Ces animaux doivent avoir été présentés dans leurs classes respectives. Le propriétaire du préfixe n'a pas besoin d'être propriétaire de l'un des animaux du groupe.

Propriété et élevée

Animaux dont le préfixe appartient au propriétaire (ou à l'un des propriétaires). L'exposant doit être propriétaire unique ou copropriétaire de l'animal.

Classes et reconnaissances de production

Les exposants doivent fournir aux commis de l'exposition des données de production vérifiées prouvant que l'animal répond aux critères pour la classe ou la reconnaissance de production visée. Les projections de production ne sont pas acceptées.

Meilleur Éleveur

Remis à l'unité d'élevage (individu, partenariat ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 10 animaux pris en compte pour le calcul des points de cette reconnaissance. Ces animaux ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Meilleur Éleveur est effectué seulement à partir du **préfixe** de l'animal que l'on retrouve sur le Certificat d'enregistrement.

Meilleur Exposant

Remis à l'exposant/propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par un maximum de 10 animaux appartenant à l'exposant. Ceci ne limite cependant pas le nombre d'animaux pouvant être exposés. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un (1) exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le total individuel des copropriétaires.

Étiquettes de l'ACIA

Pour se conformer à la santé nationale, aux intérêts de biosécurité et aux règles d'identification des races, tous les animaux laitiers canadiens doivent porter des étiquettes de sécurité aux expositions – un jeu d'étiquette dans chaque oreille dont les quatre parties portent le même numéro. Tous les animaux américains doivent porter des étiquettes de l'USDA. De plus, afin que les exposants américains puissent entrer au Canada, ils doivent être détenteurs d'un permis d'importation émanant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Jugements Rouge et blanc (R. et B.)

Afin de pouvoir concourir au jugement Noir et blanc, les animaux Rouge et blanc doivent être présentés au jugement Rouge et blanc, s'il y en a un.

Code vestimentaire

Les exposants doivent porter une chemise blanche et un pantalon blanc quand ils mènent les animaux dans l'arène d'exposition.